

## GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente du 30 Novembre 2015 – Canton de THUEYTS

---

« Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Commission Permanente du 30 novembre 2015 :

### Plus de 1 124 000 € pour le canton

**512 €** seront répartis en faveur du collège Joseph Durand de Montpezat sous Bauzon et du collège de la montagne ardéchoise de Saint-Cirgues en Montagne au titre des subventions en faveur des foyers socio-éducatifs,

**53 375 €** seront versés à la Communauté de communes Sources de La Loire dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche 3 de l'opération collective de modernisation de la Montagne ardéchoise,

**7 197 €** seront versés à la commune de Thueyts dans le cadre des contrats territoriaux pour l'alimentation en eau potable,

**500 €** seront répartis en faveur des associations « Mazan'Imation » à Mazan l'Abbaye et « Karaté Shotokan Pradois » à Meyras dans le cadre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales.

**100 000 €** seront versés à la société « Sources du Pestrin » à Meyras dans le cadre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires,

**9 500 €** seront répartis en faveur de deux jeunes agriculteurs du canton au titre de leur installation en agriculture,

**82 549 €** seront répartis en faveur du GAEC Bon vent de Lanarce et celui de Vernazon à Mazan l'Abbaye au titre du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles,

Pour l'acquisition ou l'échange amiable de parcelles à usage ou vocation forestière sur les communes de Fabras, Lachapelle Graillose, Issarles et Pont de Labeaume, une subvention globale de **6 513 €** sera répartie en faveur de 4 habitants du canton au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation,

**40 000 €** seront répartis en faveur de la Communauté de communes Cévennes et Montagne ardéchoise et de la commune de Saint-Etienne de Lugdarès au titre du dispositif Ardèche durable,

**688 261 €** seront répartis au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) en faveur des communes du canton et des Communautés de communes Cévennes et Montagne ardéchoise, Ardèche des Sources et Volcans et Entre Loire et Allier,

De plus, au titre des reliquats de crédits des FDPTP 2003 à 2011, un total de subventions de **59 816 €** sera réparti entre diverses communes du canton et les Communautés de communes Cévennes et Montagne ardéchoise, Ardèche des Sources et Volcans, Entre Loire et Allier et Sources de la Loire,

Au titre du dispositif P.I.S.T.E. (Projets intercommunaux pour une stratégie d'excellence touristique), **76 205 €** seront répartis en faveur des Communautés de communes Sources de la Loire, Cévennes et Montagne ardéchoise, Ardèche des Sources et Volcans ainsi que des associations L'Acanthe à MAYRES et Les Riboules dingues à Burzet et l'Office de Tourisme Cévennes et montagne ardéchoise,

**Groupe de la majorité  
départementale  
de gauche**  
Conseil départemental de l'Ardèche

